

CONSEIL DU 2E ARRONDISSEMENT
Mercredi 15 mai 2024
18h30

La séance est ouverte à 18h30

Le mercredi 15 mai 2024, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 8 mai 2024 en séance par Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

* * * * *

PRÉSIDENT : Monsieur Pierre OLIVER

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Valentin LUNGENSTRASS

PRÉSENTS : M. Denis BROLIQUIER ; Mme Nathalie CARLINO ; M. Jean-Stéphane CHAILLET ; Mme Anne-Sophie CONDEMINE ; M. Olivier FERNOUX ; Mme Pauline GROSJEAN ; Mme Maryll GUILLOTEAU ; M. Valentin LUNGENSTRASS ; M. Jean-Bernard NUIRY ; M. Pierre OLIVER ; M. François ROYER ; Mme Florence VERNEY-CARRON.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

M. Roland BERNARD (pouvoir à M. Pierre OLIVER) ; Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES (pouvoir à M. Valentin LUNGENSTRASS).

ABSENT NON EXCUSÉ : Mme Stéphanie STAN.

ABSENTS MOMENTANES :

(Arrivée à la délibération n°220) M. BROLIQUIER

(Départ à la délibération n°216) : M. François ROYER (pouvoir à M. CHAILLET).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * * * *

M. le Maire : Mesdames, Messieurs les conseillers bonjour. Soyez les bienvenus pour ce conseil d'arrondissement.

Je déclare ouvert ce conseil d'arrondissement du 15 mai 2024.

Pour notre séance de ce jour je vais demander à Valentin Lungenstrass d'assurer les fonctions de secrétaire.

Merci de procéder à l'appel nominal.

M. le Maire : Avant de commencer, je voudrais donner la parole à Mme Carlino qui nous a demandé un temps de parole.

Mme Carlino : Merci. Bonjour, nous abordons ce conseil d'arrondissement dans un climat très inquiétant. Très inquiétant, à l'approche de l'élection européenne où l'extrême droite est donnée favorite, balayant presque toutes les autres mouvances.

Inquiétant, le projet de l'extrême droite est un projet de repli et d'exclusion.

Inquiétant car le gouvernement, avec la casse de notre modèle social et républicain qui relègue les plus vulnérables d'entre nous davantage dans la pauvreté et la précarité ouvrant ainsi un boulevard aux idées les plus nauséabondes qui fleurissent sur la colère des exclus.

Pour ma part, je suis engagée avec sincérité et abnégation au service des Lyonnaises et des Lyonnais sur un projet d'écologie sociale, solidaire et républicain. J'ai servi comme j'ai pu pendant 4 années sur la base de ce fondement. Or, les calculs politiques, les petites ambitions personnelles, nous ont fait tomber dans les mêmes travers que nous avons combattus et contre lesquels je m'y suis engagée. En s'attaquant à la meilleure d'entre nous, en raison de petits calculs politiques, cela me fait perdre confiance.

Ainsi, je ne prendrai pas, ce jour, part au vote.

M. le Maire : Merci pour ces mots forts.

M. Lungenstrass : Quelques mots, chère Nathalie, on parle évidemment, je dis cela si quelqu'un n'avait pas compris de l'Adjointe à la Culture Nathalie Perrin-Gilbert qui a été démise de ses fonctions. Juste revenir sur le pourquoi du comment, parce que c'était important de revenir là-dessus, notamment sur le sujet du Conservatoire régional. En réalité, nous avons une situation au niveau du Conservatoire régional qui est une institution culturelle importante, depuis plusieurs mois, qui est compliquée avec un directeur qui a fait valoir son droit de retrait à plusieurs reprises notamment en ayant des réunions avec la présidence donc Nathalie Perrin-Gilbert au titre d'adjointe à la culture à la Ville de Lyon. On a des agents du conservatoire ainsi que les syndicats en relais d'information qui ont fait part de risques psychosociaux importants, de situation psychosociale fortement dégradée avec des mentions directes de la présidente du Conservatoire. C'est pour cela qu'il y a eu la demande d'une manière unanime des élus du Conservatoire, qu'il y ait une enquête qui soit menée sur ces risques psychosociaux avec certains faits qui sont potentiellement graves. Et que pendant cette enquête-là, la présidente étant nommée par un certain nombre d'agents concernés par ces situations-là, puisse être mise en retrait pendant les quelques mois de l'enquête. Cela semble normal, en tous les cas, c'est de notre responsabilité sociale de le faire pour garantir la protection des agents du Conservatoire. Après cette demande de mise en retrait temporaire, il y a eu au final, une démission pérenne de la part de Nathalie Perrin-Gilbert du Conservatoire avec des propos politiques, extrêmement forts, avec un sujet, qui n'est en réalité pas politique mais qui est de la responsabilité sociale de la protection des agents du Conservatoire. Et je crois qu'au fil des jours, avec les propos qui ont été tenus, c'était très compliqué de continuer dans ce climat-là. Effectivement, le Maire de Lyon a décidé d'arrêter avec Nathalie Perrin-Gilbert ce travail partenarial qui se passait très bien au service de la Culture, mais parce que notre première responsabilité, en tant qu'élus, c'est de protéger les agents pour lesquels on a la responsabilité et quand on a des risques qui sont remontés de manière aussi répétés et aussi grave de la part du Conservatoire, à un moment donné, il faut effectivement agir et ne pas rentrer dans le champ politique de cette affaire.

Juste dire, qu'il y a des agents qui sont dans une situation compliquée et donc faire la lumière sur ce qui s'y passe, il y a présomption d'innocence, mais que cela soit en lien avec la présidente ou pas que cela soit en lien avec la direction ou pas, que cela soit lié à d'autres facteurs mais en tous les cas, lié à cela, et ensuite avoir des propos extrêmement forts, politiques, c'était inapproprié. Ceci assure une rupture de confiance qui est certaine et qui a amené à cette décision, qui est forte évidemment, mais qui était nécessaire pour protéger les agents du Conservatoire, pour assurer une mise en retrait réelle.

M. le Maire : C'est violent des deux côtés, vous avez fini ? On peut passer au conseil d'arrondissement ?
Mme Carlino, vous ne voulez rien rajouter ?

Mme Carlino : Non.

M. le Maire : Nous allons commencer notre conseil d'arrondissement.
Vous m'avez déstabilisé avec votre guerre interne, on va procéder avant à l'adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal du 13 mars 2024 ? Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2024

M. Fernoux : Je vais juste revenir sur vos derniers propos, le terme « guerre interne » m'a fait réagir. Je pense qu'il ne faut pas oublier que l'union fait la force et qu'il y a un combat qui reste le même et qui restera le même pour beaucoup d'entre nous, c'est comme tu l'as dit Nathalie, c'est le combat contre l'extrême droite. Aujourd'hui, on a une extrême droite à 35% en France pour les Européennes. On a un combat qui continuera d'unir beaucoup de monde à gauche, c'est le combat pour l'écologie, pour le social et pour la solidarité.

M. le Maire : Je vous le dis aussi, n'oubliez pas que s'il y a autant de gens qui se retournent vers les extrêmes, c'est qu'on a des problèmes dans notre société. Et je pense, que notre responsabilité collective en tant qu'élu, c'est d'apporter un maximum de solutions. Les problèmes que peuvent rencontrer certains sur des questions de sécurité, sur des questions de solidarité et je pense que c'est collectivement que nous apporterons la réponse et de juste de brandir ce totem. Nous ne voulons pas de l'extrême droite, je pense qu'on est tous d'accord là-dessus, mais si vous voulez vraiment tous réussir ce défi-là, cela passe par des propositions. Nous, on n'est pas à dire, ben voilà, on ne veut que lutter contre tel ou tel parti, c'est un projet politique que chaque clan doit proposer et auquel les Français, les Lyonnais doivent adhérer. Encore une fois, cela passe par le fond, par les propositions plus que par de grands slogans.
Je vous propose maintenant de procéder à l'examen des rapports de ce conseil d'arrondissement.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprend 35 projets de délibération.

1 - 2024-23094-CMMA2-214 - Plan handicap - Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 112 200 Euros - Exercice 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération, nous propose de soutenir à travers le « Plan Handicap 2023-2026 » de la Ville de Lyon, pour l'année 2024, 35 structures pour leurs actions dans une meilleure prise en compte du handicap dans les différentes sphères de la vie quotidienne, ainsi que pour améliorer la sensibilisation de la

population sur la cause du handicap. Pour le 2^e arrondissement cela concerne 4 structures, pour un montant total de 10 500€ (mêmes subventions que l'année 2023) :

- Fédération des aveugles et amblyopes de France (3 500€)
- Familya Lyon : prévenir les ruptures familiales (1 000€)
- ICEBERGS – GEM : groupe d'entraide mutuelle proposant des activités à des personnes touchées par un trouble bipolaire (3 000€)
- Point de vue sur la Ville : association dédiée à l'accessibilité des personnes déficientes visuelles à la voirie et aux espaces publics, aux transports et établissements recevant du public (3 000€).

Puisque nous venons de parler du handicap, je voudrais juste faire une parenthèse parce que nous l'avons dit à la Métropole et je profite de ce conseil d'arrondissement pour le redire, on a eu des signalements pour les bacs à compost. Beaucoup d'entre eux ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap, parce qu'elles sont sur les places de stationnement et les fauteuils roulants ne peuvent pas accéder. Je sais que c'est quelque chose qui est pris très au sérieux du côté de la Métropole mais c'est important de le rappeler aujourd'hui parce que ces bornes ne sont pas adaptées. Je pense qu'on doit tous, collectivement, faire ces efforts. Je sais que la Ville et la Métropole ont envie d'avancer dans ce sens. J'avais l'occasion de le redire et je sais qu'on partage tous cet avis puisque la Métropole, elle-même me l'a dit.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

2 - 2024-24970-CMMA2-217 - Programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 270 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Cette délibération porte sur la programmation financière 2024 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du Contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération lyonnaise.

Elle vise à faciliter l'accès aux soins en soutenant des structures qui participent à développer des actions de prévention et/ou de promotion santé.

Pour 2024, de nombreuses actions sont inscrites pour l'ensemble de la ville de Lyon au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon.

Pour le 2^e arrondissement, le CRIJ situé au 66 Cours Charlemagne a été retenu pour une subvention de 50 000€. Le montant global des subventions est de 270 700€.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

3 - 2024-25646-CMMA2-218 - Adoption et renouvellement de conventions cadre, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions et des contrats et autorisation de signature - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction de la petite enfance

Rapporteur : Pauline GROSJEAN

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

4 - 2024-25351-CMMA2-219 - Dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Malheureusement, ces problèmes de violences sexistes et sexuelles dans le sport existent et plus souvent qu'on ne le pense. Nous avons eu des cas dans le 2^e arrondissement et lorsqu'il est sujet de protéger les enfants, nous donnons évidemment un avis favorable.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

5 - 2024-25217-CMMA2-220 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Office des Sports de Lyon pour l'organisation de l'évènement "Journée Olympique - Open Sport Lyon" le 23 juin 2024 - Approbation d'une convention - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Il est quand même fort dommage de constater que cela sera le seul et unique événement que Lyon fait pour les jeux olympiques. Il n'y aura pas de Fan Zone, nous n'avons pas eu la flamme olympique et il n'y aura aucun village, aucun événement. Lyon ne participera pas cette année à la ferveur des JO à laquelle l'ensemble de la France va participer. Dans le 2^e arrondissement, à la mairie, nous allons faire une petite exposition clin d'œil, à ce bel événement.

M. le Maire : On célébrera probablement les jeux Olympiques d'été dans 100 ans.

M. Fernoux : Sur l'histoire de la flamme olympique, on n'est pas la seule commune du Rhône car il n'y a aucune commune du Rhône, il me semble, qui a demandé à recevoir la flamme olympique. La flamme olympique, elle s'achète. C'est différent que de postuler pour la recevoir. Après Lyon va beaucoup participer, je n'ai pas tous les événements en tête mais pour les jeux paralympiques.

M. le Maire : Lorsque l'on regarde la carte de la flamme olympique, c'est vrai qu'elle passe dans toutes les grandes métropoles mais elle évite Lyon et Grenoble d'ailleurs, vous allez me dire, c'est la même politique. Je pense, objectivement, que cela est regrettable. Cet avis est largement partagé, parce que le passage de cette flamme olympique, certes c'est un symbole, mais quand on voit les images qu'il y a eu à Marseille, l'engouement populaire qu'il y a derrière, on se dit que 180 000 euros partagés entre plusieurs collectivités pour un événement qu'il y a lieu une fois tous les 100 ans, cela peut s'entendre. On pourrait peut-être donner un peu moins aux associations militantes « Europe Ecologie les Verts » ou proche des « Verts » et on pourrait donner pour le passage de la flamme olympique pour organiser un événement populaire qui aurait touché toute la population quel que soit l'âge, quel que soit le milieu social. On le voit, quelle que soit la ville qui a le passage de la flamme olympique, on a vu Aix-en-Provence récemment où d'ailleurs notre ancien athlète Yann Cucherat, élu de la Ville de Lyon a pu porter la flamme, on voit que cela a été un engouement populaire total. Je regrette ce choix qui a été fait par la mairie de privilégier les associations militantes plutôt que les grands événements sportifs. L'OL est en finale, après la première partie de saison catastrophique que nous avons connu. On a la chance d'avoir une finale de coupe de France, pas d'écran géant ! Je rappelle qu'on n'en avait pas eu pendant la finale de la coupe du monde pour la France. On n'a pas le droit à la flamme olympique, on se demande s'il n'y a pas un problème sur les grands événements sportifs à la Ville de Lyon. Je pense que cela aurait pu mériter quelque chose d'ampleur même si Décines accueille des matchs de foot olympiques.

Mme Guilloteau : M. Fernoux, vous confondez entre l'accueil des matchs mais il n'y aura aucune structure pour accueillir les citoyens ou touristes qui vont déambuler dans les rues et qui voudraient participer à la ferveur et visiter Lyon, avoir un écran géant, avoir des rencontres animées et encadrées pour la sécurité. Ces flux vont déambuler dans le centre de Lyon sans aucune structure ni moment de regroupement qui soit encadré et convivial et sans possible débordement.

M. Fernoux : Juste sur les grands événements parce qu'on a accueilli la coupe du monde de rugby l'an dernier, on a postulé aux demi-finales du Top 14, on ne les a pas eues. On connaît la force de la droite pour transformer un peu la réalité. On a fait aussi une demande pour le tour de France féminin qu'on n'a pas reçu malheureusement. De tracer un trait un peu trop rapide, les écolos sont contre les grands événements, je trouve cela un peu trop rapide, un peu trop simpliste. Ce n'est que mon avis, vous avez le vôtre, on a un avis différent.

M. le Maire : Après, vous pouvez postuler, mais après les polémiques que vous avez sorties sur le tour de France et sur les demies-finales de Top 14, moi je comprends aussi les organisateurs. Ils se disent, on a une sortie sur le tour de France, qui colle à la peau du Maire, je pense que cela sera le cas jusqu'à la fin de son mandat. Moi, cela ne me surprend pas que les organisateurs du tour de France ne veulent pas repasser par Lyon, après de telles polémiques. Je rappelle que pour les demi-finales de Top 14, vous avez postulé, vous avez perdu, mais je rappelle qu'on n'avait pas postulé la 1^{ère} fois, c'est parce que la Ville de Lyon ne voulait pas exposer un SUV place Bellecour. On en est à ce niveau-là de réflexion. Je trouve que c'est regrettable de priver nos acteurs économiques, nos restaurateurs, nos hôteliers de revenus liés à tous ces supporters de rugby ou de vélo qui viennent consommer chez nous et notamment dans la presqu'île, tout cela pour quelques sorties ou mesures idéologiques. On s'est un peu éloigné de la délibération, Mme Guilloteau, avez-vous d'autres remarques ? On peut passer au vote.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

6 - 2024-25129-CMMA2-221 - Approbation d'une convention de mise à disposition de la Célestine, à titre gratuit, entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et l'association Lyon BD dans le cadre du Lyon BD Festival 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Je profite de cette délibération pour vous dire que demain il y aura le vernissage de l'exposition Le voyage de Saint-Exupéry qui se trouve sur les murs actuellement de la mairie, parce que nous aussi, nous participons au Lyon BD Festival.

Mme Verney-Carron : Je voulais aussi préciser qu'on accueillera au Musée des Tissus l'exposition de Corto MALTESE dans le cadre de Lyon BD Festival.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

7 - 2024-26069-CMMA2-222 - Approbation de la gratuité d'entrée à Gadagne et au musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique pour tous les visiteurs dans le cadre du Festival "Entre Rhône et Saône 2024" - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Pôle des musées d'histoires et sociétés

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

8 - 2024-25126-CMMA2-223 - Approbation de la gratuité d'entrée pour tous les visiteurs au musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique à l'occasion de la nocturne organisée autour de l'exposition "Le musée ambulant - Lectures de Miyazaki" le jeudi 13 juin 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Pôle des musées d'histoires et sociétés

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

9 - 2024-24760-CMMA2-224 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon - Archives municipales et 9 associations pour la période 2024-2027 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des archives municipales

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

10 - 2024-25064-CMMA2-225 - Approbation de la gratuité d'entrée dans les musées de la Ville de Lyon pour les enfants et adultes accompagnants des écoles du Plateau Saint-Rambert participant au défi "10 jours sans écran" du 14 au 23 mai 2024 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Musée des beaux-arts

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Pour rappel les enfants entre 8 et 12 ans passent en moyenne 4h45 par jour et les enfants de 13 à 18 ans en moyenne 6h45 par jour devant les écrans. Donc, nous donnons un avis favorable à cette délibération.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

11 - 2024-25207-CMMA2-226 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins, pour l'organisation de l'édition 2024 du festival Jazz à Cours et à Jardins - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : L'année dernière, il y a eu environ 2 000 personnes présentes lors du festival, et on espère qu'il y aura encore plus de succès cette année.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

12 - 2024-25148-CMMA2-227 - Approbation de la mise à disposition gratuite des locaux du Musée d'art contemporain et du Musée des beaux-arts pour la tenue du 36ème Congrès International d'Histoire de l'Art (23 au 28 juin 2024) et approbation de la gratuité d'entrée pour les congressistes dans tous les musées municipaux et pour tous les visiteurs lors de la nocturne de clôture organisée au Musée d'art contemporain - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Musée d'art contemporain

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

13 - 2024-24691-CMMA2-228 - Approbation de tarifs supplémentaires pour la saison 2024-2025 des Célestins, Théâtre de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Théâtre des célestins

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

14 - 2024-25324-CMMA2-229 - Approbation de tarifs complémentaires et de leurs modalités d'application dans les musées de la Ville de Lyon - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

15 - 2024-24944-CMMA2-230 - Attribution de subventions de fonctionnement à 7 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, du cirque, du théâtre et des musiques, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC et CASINO pour un montant global de 288 000 € - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

16 - 2024-25205-CMMA2-231 - Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors!" 2024 - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Cette année pour la sélection qui est faite par les élus d'arrondissement, j'ai choisi comme spectacle le Goethe Institut pour le festival de film allemand qui aura lieu en plein air pour une subvention de 1 500 €, Equateur Culture qu'on ne présente plus avec Auguste et la Salsa avec 2 500 €, Skaraphone qui est un projet de jazz 1 000 € de subvention. L'association Melomane avec Monsieur Sangally qui chante du Blues en français, 3 000 € sont proposés. Brins de Voix, l'Opéra autrement qui raconte « Les noces de Figaro » avec une subvention de 3 000 €. L'Association U.Gomina qui est sur les Mémoire de Piaf avec 1 500 €, la compagnie Novecento avec Gisèle & Simone qui est du Théâtre pour 900 €. La Creact'itude avec le spectacle « Le Loup en Slip » pour 1 800 €. Si vous avez vos enfants ou petits-enfants, j'ai programmé cela juste avant les vacances scolaires, c'est le 3 ou 4 juillet le spectacle est à tordre de rire pour les petits, vraiment je vous le conseille et Quartier libre avec le cinéma sous les étoiles pour 5 000 €. Voilà ce qui va être programmé cet été pour les habitants du 2^e.

M. le Maire : Encore une belle programmation pour cette édition de « Tout l'monde dehors ! »

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

17 - 2024-24975-CMMA2-232 - Programmation financière 2024 au titre du volet culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 356 700 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

18 - 2024-18201-CMMA2-233 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Hockey Club pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème - EI 02061 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports

Rapporteur : Maryll GUILLOTEAU

Mme Guilloteau : Pour rappel, le LCH est monté en D2 et a fait une très belle saison. Ils ont même terminé en demi-finale des plays off. On espère que l'année prochaine ils auront de plus beaux résultats et cela sera sûrement le cas puisqu'ils continuent à former et à prendre des jeunes qu'ils font monter pour structurer l'équipe. Ils ont vraiment un plan d'avenir sur les années à venir. J'en profite également pour une petite musique que l'on rappelle depuis plusieurs conseils, depuis 1 an, depuis qu'il y a eu l'appel à projet de la buvette. La buvette, on le sait, a été d'une façon assez particulière, enlevée au LCH, c'est quand même 50 000 euros qui permettaient de dégager grâce à cette buvette au club. Un appel à projet avait été fait, la structure choisie devait faire des produits locaux et de la vente en bocaux et devait prévoir une offre de petite restauration durant toutes les manifestations sportives et autres événements organisés au sein de la patinoire. Après même pas un an, cette structure vient de renoncer à avoir la buvette en prestation parce qu'ils n'arrivent pas à honorer, ils ne l'ont jamais fait, ils n'ont jamais fait de bocaux, cela a été seulement des hot dogs chauds vendus dans des plats en inox. Je vous laisse imaginer à quel point c'était délicieux ! Et bizarrement, ils ont eu le droit de faire du chaud alors que c'était contre l'appel à projet. Ils n'étaient pas présents à toutes les manifestations, il y a eu beaucoup de matchs, d'événements, où ils n'ont pas ouvert. C'est quand même dommage, alors qu'il y avait une buvette qui fonctionnait très bien, qui était animée par des bénévoles, qui permettait de dégager de l'argent pour le club, a été pendant un an sous-exploitée, mal exploitée. On espère, lors de la prochaine réunion, mais apparemment un accord serait mis en place entre les différents clubs qui utilisent la patinoire pour qu'ils se partagent cette buvette et qu'ils puissent bénéficier tous d'une réversion de l'argent pour leurs clubs.

M. le Maire : Je pense que tout a été dit sur cette magnifique buvette qui exploitait des bocaux recyclables, visiblement cela n'a pas marché. J'espère de tout cœur que les clubs qui exploitent la patinoire pourront relever la tête et dégager des marges financières. C'est dommage d'avoir perdu un an, ce n'est pas faute d'avoir prévenu la Ville, ce n'est pas faute de l'avoir dit ici en conseil d'arrondissement, mais comme quoi des fois en étant un peu persévérant on obtiendra peut-être gain de cause.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

19 - 2024-25204-CMMA2-234 - Attribution de subventions pour la programmation du Festival "Entre Rhône et Saône 2024" - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Mme Condemine : Pour ces montants- là, vous pourrez voir dans le tableau qu'il y a un certain nombre d'association dont je cite, il est écrit qu'elles ont la volonté d'éveiller les consciences sur les dangers planant sur la ressource de l'eau. Par exemple, on apprend aussi qu'il y a une association que nous allons subventionner qui a pour objectif de nous apprendre à faire nous-même notre lessive, donc pour ces raisons, nous nous abstiendrons et je vous demande de bien vouloir vous abstenir sur ce rapport.

M. le Maire : On revient encore et toujours sur ces associations ultra militantes qui obtiennent de l'argent public en permanence, les écologistes, à partir du moment où une association est proche d'eux, elle touche des sous et là, vous en avez pour 174 000 euros, c'est quasiment le même prix que la flamme olympique. Quand je vous disais, si on donnait un peu moins aux associations militantes et un peu plus aux grands événements pour les lyonnais, on pourrait bien s'en sortir. C'est pour cela que je vous invite à vous abstenir sur cette délibération.

M. Lungenstrass : D'une part, les 174 000 euros c'est pour un ensemble d'associations et puis je ne comprends pas ? Vous n'aimez pas l'atelier de lessive maison ? C'est quoi le délire ?

Mme Condemine : Autant nous soutenons l'événement populaire à destination de tous les lyonnais, mais soutenir des associations dont l'objectif est de nous apprendre à faire la lessive, je ne vois pas en quoi c'est une fête entre Rhône et Saône de se voir apprendre à faire sa propre lessive.

M. le Maire : Pour faire la lessive dans le Rhône, je vous souhaite bonne chance !

M. Lungenstrass : Je vous laisserai voir un documentaire sur l'impact des lessives sur l'eau et cela vous convaincra je pense.

Mme Condemine : Je n'en doute pas, mais.....

M. Lungenstrass : C'est un festival qui parle de la ressource en eau et de ses différents usages, voilà le lien.

Mme Condemine : Tu viens de dire que c'est un festival, je ne vois pas en quoi le fait d'apprendre à faire sa lessive, cela devient un festival ? Dans le mot festival il y a une notion d'événement, de festivité, qui s'adresse à tout le monde des plus petits ou plus grands. Je ne suis pas certaine que cela soit le meilleur endroit pour apprendre à faire sa lessive. C'est juste cela. Il faut que cela soit festif et pas qu'éducatif.

M. Le Maire : Alors pour la Fête des Lumières, on pourrait nous apprendre à allumer et éteindre la lumière, on peut rentrer sur ce délire-là sur toutes les manifestations et grands événements. Là, on parle d'un événement entre Rhône et Saône qui est un événement populaire. On nous apprend à faire la lessive, enfin, pardon, il faut à un moment donné retomber un peu dans le concret, c'est de l'argent public. Les lyonnais non jamais autant payé d'impôts et juste parce que c'est vos petits copains, on est obligé de donner 174 000 euros pour ce festival. La liste des associations, Anne-Sophie vous l'a épargnée mais je vous assure, il y en a d'autres c'est gratiné. C'est pour cela qu'on s'abstient. On est pour un événement populaire par contre reconnaissez que certaines associations ultra militantes, nous cela nous dérange et c'est pour cela qu'on s'abstiendra.

M. Lungenstrass : Je pense que vous devez juste assumer le fait que vous n'avez pas de conscience écologique sur la précarité de la ressource en eau et qu'effectivement la fragilité de la ressource en eau, vous n'en avez pas conscience et que du coup vous votez contre, c'est tout.

Mme Condemine : Mais non, apprendre à faire sa lessive, ce n'est pas forcément l'alpha et l'omega de la préservation des ressources en eau !

M. Lungentrass : Mais c'est important.

Mme Condemine : Mais pas à ce moment-là ! Les petits-enfants vont venir avec leurs grands-parents et ils vont dire il faut qu'on apprenne à faire sa lessive...

M. Lungentrass : Ben oui, cela fait partie d'une fête populaire d'avoir des ateliers où effectivement, tant des adultes que des enfants puissent participer à quelque chose de ludique en l'occurrence de faire sa propre lessive.

Mme Condemine : Pas lors d'un festival !

M. le Maire : On est quand même en train de parler des affaires de la 3^e ville de France et on est en train de débattre sur une association qui nous apprend à faire de la lessive. Je voudrais juste qu'on se remette dans le contexte. Vous nous parlez de sauver la planète, on a quand même des enjeux qui sont énormes sur le logement, sur la mobilité, sur la sécurité et là, vous payez une association qui vient nous apprendre à faire de la lessive. Pour moi, cela me rappelle exactement ce qui s'était passé avec vos amis qui se baladaient nus dans les carottes. Je suis désolé mais je pense que ce n'est pas au niveau de notre ville et de l'engagement que l'on doit mettre au service de nos citoyens qui paient beaucoup d'impôts. Vous les avez augmentés d'ailleurs significativement l'année dernière, je rappelle, plus 50 millions d'euros qui ont encore augmenté cette année avec l'augmentation des bases proposée par le gouvernement dans le cadre de la loi finances. Je peux comprendre aussi que les citoyens en aient marre de payer cher pour qu'on leur apprenne à faire la lessive. Je vous dis la lessive, parce qu'on en a retenu une aujourd'hui, on aura l'occasion, je vois les collaborateurs de la mairie de Lyon qui sont au fond de la salle, on aura l'occasion d'en reparler au conseil municipal, pour parler des autres associations. Comme ça vous pouvez commencer à regarder le statut des uns et des autres, vous verrez qu'il y a quelques pépites.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

10 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

20 - 2024-25363-CMMA2-235 - Illuminations 2023 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 14 257,00 euros - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

21 - 2024-24971-CMMA2-236 - Programmation financière 2024 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 488 447 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINE

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

22 - 2024-25657-CMMA2-213 - Réalisation de notices biographiques de femmes lyonnaises - Approbation de la convention de partenariat 2023-2026 entre la Ville de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : François ROYER

M. le Maire : Sur cette convention, ces notices sont établies dans le but de continuer cette politique qui est menée de féminisation des noms de rues. Je vous lis ce qu'il y a d'écrit sur la convention. Alors l'idée est de faire des études de genre qui sont identifiées : « *le Pôle Genre de l'Université entend rassembler toutes les personnes, chercheur-es, enseignant-es chercheur-es ou étudiant-es qui, dans leurs travaux, s'intéressent aux rapports de genre, aux études féministes, queer et aux approches intersectionnelles* ».

Voilà, on retombe encore dans ce combat idéologique qui est mené en permanence par l'Université Lyon 2 on le savait aussi, la Ville de Lyon, encore une fois c'est toujours les mêmes débats ! Vous nous proposeriez une convention où vous expliquez très clairement que vous demandez à l'Université Lyon 2 de faire des notices sur des féministes qui se sont engagées pour faire avancer le droit des femmes, on aurait aucun problème mais pourquoi toujours rentrer dans ces mêmes approches, toujours être sur du militantisme. A un moment donné, il faut aussi prendre de la hauteur, on parle de la Ville de Lyon, on parle de l'aménagement de notre territoire, et encore une fois on vient remettre de l'idéologie. Je vous propose que sur cette délibération, on s'abstienne et on aura l'occasion d'y revenir plus largement au conseil municipal.

M. Lungentrass : Pardon, mais je n'ai pas compris ce qui vous dérangeait dans cette convention ? Il y a une chair spécifique sur ces questions de genre à l'Université Lyon 2 avec laquelle on passe une convention pour qu'ils puissent nous aider, au-delà des propositions que l'on reçoit par ailleurs, et j'en suis le premier destinataire, sur les propositions de femmes remarquables dont on peut faire l'hommage dans nos espaces publics.

M. le Maire : C'est l'université qui va décider pour la Ville de Lyon ?

M. Lungenstrass : Non, ce sont des propositions qui sont faites avec un travail biographique. C'est ce qu'il y a d'écrit dans la convention, avec un travail sur des fiches biographiques pour identifier des personnes ou pour nous permettre d'avoir plus d'éléments sur la vie, les accomplissements, des personnes qu'on peut mettre en avant.

M. le Maire : Moi, j'avoue que cela me choque à titre personnel que cela soit l'Université Lyon 2, dont on connaît par ailleurs la réputation, qui soit chargée de nous fournir des noms pour les rues de Lyon.

M. Lungenstrass : Ce sont des propositions d'une part, vous êtes contre l'Université Lyon 2 ?

M. le Maire : On sait tous que généralement ce sont des familles ou des associations proches de telle ou telle personnalité lyonnaise qui viennent suggérer des noms pour notre ville. Là, c'est l'Université Lyon 2 et toute son idéologie qui va venir nous proposer des noms pour la Ville de Lyon. Et bien j'avoue, à titre personnel, cela me pose problème. Et je sais que cela pose problème à l'ensemble des membres de la majorité de ce conseil.

M. Lungenstrass : D'accord, Pierre Oliver est contre l'Université Lyon 2, cela on l'aura noté, parce qu'elle est idéologique. Par ailleurs, je vous confirme que l'ensemble des propositions qu'on reçoit par des collectifs, des associations ou des membres de la famille de personnes, continuent. On en a encore reçu récemment. Là, il s'agit d'une proposition et d'une aide qui est fournie par l'Université Lyon 2 sur les fiches biographiques et pas du tout une décision qui reste à notre main intégralement.

M. Fernoux : On parle de chercheurs qui font un travail de recherche, il faut quand même respecter le travail de tout à chacun. C'est une proposition, personne ne va dire qu'il faut changer le nom de la place Bellecour, ce sont des propositions qui alimentent une base de données. Ne faites pas trop les réactionnaires non plus. J'ai vraiment l'impression des fois d'être devant « Touche pas à mon poste » avec Cyril Hanouna en tête et Gilles Verdez, je crois, je ne regarde pas, mais il faut apaiser les débats et ne pas vouloir faire de la polémique sur tout !

M. le Maire : Faire de la polémique sur tout, mais regardez les délibérations qu'on étudie aujourd'hui ! Je ne sais pas s'il n'y a que moi que cela perturbe ?

M. Fernoux : Si on revient à la lessive, moi j'aimerais bien connaître le montant du financement ? On a passé 10 minutes sur ça.

M. le Maire : 500 euros

M. Fernoux : 500 euros ! On a passé 10 minutes pour 500 euros. En plus c'est une activité où beaucoup d'enfants vont pouvoir ...

M. le Maire : Oui, mais 500 plus 500 plus 1000, plus 10 000 etc... Au bout d'un moment, vous avez augmenté les impôts de 50 millions !

M. Lungenstrass : C'est quoi le problème ? On est des élus locaux, on ne fait pas de grandes lois internationales. Il y a des MJC qui font des ateliers pour faire des réparations, des MJC qui travaillent sur faire des potagers, qui apprennent des cours de théâtre... On est des élus locaux, les gars, vraiment, on ne fait pas de grandes lois nationales ! Donc c'est normal de proposer dans le cadre d'un festival sur l'eau des ateliers pour apprendre pour des adultes et des enfants des animations dans le cadre de ce festival, ce n'est quand même pas incroyable !

Mme Condemine : Mais pas dans un festival.

M. le Maire : Si ce sont des MJC qui le font, ce n'est pas un festival.

M. Fernoux : Dans tous les festivals en France, il y a des ateliers, je pense qu'il faut que vous refassiez des festivals !

M. Chaillet : M. le Maire, si je peux me permettre, deux choses. M. Fernoux, dès que l'opposition que nous représentons n'est pas d'accord avec « Europe Ecologie les Verts », c'est des polémiques. Assumez vos idées farfelues ! On n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord. Deuxième chose, M. Lungenstrass, vous avez des enfants ? Vous savez la vie d'une famille, avec des enfants, une activité professionnelle, à quel moment vous pensez que les familles auront une demi-heure pour préparer leur lessive et je peux vous en passer. Mais la vie d'une famille, c'est comme une entreprise, vous n'imaginez même pas le planning d'une famille entre le lever des enfants du matin jusqu'au coucher, tout le déroulé d'une journée. Quand vous aurez des enfants on en reparle !

M. le Maire : La politique de la commune, moi cet argent, oui je préférerais qu'on le mette pour recruter, pour qu'on ait plus de places en crèches, pour qu'on ait plus de policiers municipaux, qu'on ait la flamme olympique éventuellement, pour mettre des caméras, pour aménager les rues, pour créer une politique culturelle. Là, on est dans l'idéologie en permanence. Il n'y a pas que vous, la Ville de Paris c'est pareil, la ville de Grenoble, c'est la même chose, vous vous copiez les uns les autres. On voit bien il y a un ras le bol global qui est en train de monter dans les grandes agglomérations. C'est aussi, parce qu'à un moment donné, l'argent n'est pas infini, et quand les citoyens voient les dettes des différentes communes, on a de la chance à Lyon, pour l'instant on est encore préservé, mais c'est parce que les impôts ont augmenté. Il faut relativiser, vous pouvez comprendre que tout cela nous interpelle. On a aussi le droit de le dire, de l'exprimer et à vous aussi d'assumer. Je comprends que cela soit difficile d'assumer, quand vous prenez l'argent de nos concitoyens et qu'en permanence vous le dépensez soit pour des associations militantes ou des propositions un peu farfelues, il faut assumer. On assume chacun nos positions, on assume les nôtres, vous assumez les vôtres et c'est très bien.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

10 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINÉ, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER et Florence VERNEY-CARRON.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

23 - 2024-24969-CMMA2-237 - Programmation financière 2024 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 108 500 euros - Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'investissement signée avec l'association "La Légumerie" sise 3 montée des Esses à Lyon 4ème - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : François ROYER

M. Fernoux : Juste pour dire que pour le potager, c'est bon, la lessive non ? Là, on vote des subventions pour des jardins partagés du coup, ça c'est acceptable ?

M. le Maire : Mais c'est quoi l'idéologie du jardin partagé ?

M. Fernoux : A chaque fois que l'on vote une subvention qui peut être en lien avec les jardins ou autre choses vous avez toujours une petite polémique, du coup je me posais la question, peut être que là il y en aura une ?

M. le Maire : Non, on a des problèmes dans le jardin lorsque vous payez des gens nus pour aller lécher des carottes, ça on a des problèmes, par contre le jardin partagé on a aucun problème, je le redis.

M. Royer : Les jardins ont existé avant que vous naissiez, et avant que je naisse.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

24 - 2024-25419-CMMA2-238 - "Parking Lyon Parc Auto - Aménagement de sanitaires publics et de locaux techniques" - Opération n° 02265001 - 1 quai Saint Antoine, à Lyon 2ème - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 20012 - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction - Sous direction logistique immobilière

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.***

25 - 2024-25130-CMMA2-239 - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2024 dans le cadre de l'opération n° 60023842 "Accompagnement des apaisements d'écoles (éclairage public, espaces verts, accès)" - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : François ROYER

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.
Le conseil émet un avis favorable.
1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.***

26 - 2024-25590-CMMA2-216 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 997 850 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Centre communal d'action sociale

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Bien sûr je vous demanderais de voter favorablement pour ces subventions mais ce que je déplore depuis plusieurs années et depuis le début du mandat, c'est qu'il y a de plus en plus d'installations, de campements de sans-abris sur notre ville et sur la presqu'île notamment. Je pense qu'il faut qu'il y ait une politique bien plus volontaire de notre ville et de la Métropole car je rappelle que parallèlement à cela, l'état finance chaque année 100 millions de nuitées d'hôtel pour les personnes sur la métropole ce qui correspond à 2500 / 3000 nuits par jour pour des personnes en errance. Malgré cela, il y a un certain nombre de sans-abris dans nos rues.

M. le Maire : C'est vrai que c'est un problème que l'on rencontre évidemment dans beaucoup de grandes agglomérations. Il y a beaucoup de personnes qui dorment sous les ponts, qui dorment sous la ligne de chemin de fer, cours Bayard, que cela soit vers la rue Montrochet, le long du centre commercial de Confluence, la piste cyclable France Péjot où on a un campement d'une trentaine ou quarantaine de personnes. Je pense aussi au passage qui relie la brasserie Georges au lycée Juliette Récamier, où on a une trentaine de personnes qui campent tous les jours. Je pense que tout cela n'est pas acceptable humainement vis-à-vis de ces personnes. Il va aussi falloir que la Ville prenne sa part de responsabilité. Elle accuse et charge souvent l'Etat. Nous avons vu que malgré les discours qui étaient portés par la Ville de Lyon depuis 4 ans sur la libre installation des différentes tentes, sur la réquisition de gymnases, on a vu malgré tout que la Ville avait elle-même décidé de procéder à l'évacuation d'un gymnase après avoir essayé de faire porter la responsabilité à l'Etat.

On a reçu les messages comme tout le monde, toutes les mairies d'arrondissement ont reçu des messages de la Ville expliquant qu'il y allait avoir à la demande du Maire une demande d'évacuation de gymnase. Je voulais le rappeler parce qu'on a entendu le Maire expliquer sur les réseaux sociaux, dans les médias que c'était de la responsabilité de l'Etat s'il y avait eu une évacuation. Cela a été une demande de la Ville de Lyon qui nous a été confirmée en interne et je pense que c'était important de le redire aujourd'hui.

M. Lungenstrass : Très brièvement sur l'hébergement d'urgence qui est largement de la compétence de l'Etat ou de la Métropole sur certains sujets particuliers. La Ville a fait beaucoup de choses sur ces locaux vides, sur un certain nombre de gymnases et encore dans le 8^e en ce moment qui sont mis à disposition. Sur des nuitées d'hôtel qui ont été payées, notamment sur les congés de fin d'année entre 2023 et 2024 à quelques dizaines de familles. On continue sur la recherche que ce soit de locaux ou de situations pérennes possibles. Par ailleurs, la Ville a engagé, on le rappellera aussi, des actions en justice contre l'Etat pour que l'Etat fasse ce travail à la hauteur des enjeux. On l'a dit, on peut mener ce travail en tant que Ville par volontarisme mais d'une part ce n'est pas de notre compétence, et puis ça dépasse les frontières communales, c'est une évidence. Sur cette question du gymnase que vous avez mentionnée, oui un collectif est arrivé pendant une séance sportive sans que nous n'ayons eu une alerte particulière sur cette centaine de personnes, alors que ma collègue adjointe, ou d'autres, ont des relations régulières avec ce collectif. Evidemment, qu'on est engagé à trouver une solution pour ces personnes-là mais débarquer pendant une activité sportive, on parlait tout à l'heure, des gymnases qui sont dans certains secteurs trop peu nombreux ou qui sont fortement utilisés et c'est très bien comme cela, et bien, là c'était quelque chose de compliqué, c'est une décision difficile évidemment, mais on est en lien régulier avec ces associations, et le dialogue doit se poursuivre comme cela, c'est une évidence.

M. le Maire : Après, vous venez de dire quelque chose de très intéressant, qui montre finalement, l'inaction de la Ville de Lyon. J'entends que vous souhaitiez réquisitionner des gymnases, que vous souhaitiez mettre à disposition des locaux de la Ville de Lyon. Mais le problème, il n'est pas là. Le problème, il est sur la construction de logements. Sauf erreur de ma part, alors, il y a des communes qui ont perdu leur droit d'urbanisme et qui n'ont plus la capacité de délivrer des permis de construire, mais à ma connaissance ce n'est pas le cas de la Ville de Lyon ? Qui attribue les permis de construire ? C'est la Ville ! Si on veut trouver des solutions pérennes, il faut construire du logement. Là, vous me dites, on propose des gymnases ou des locaux vides, mais ce n'est pas ça le but. J'espère pour vous que le parcours que vous souhaitez à ces personnes, qui sont issus soit de l'immigration, soit d'un décrochage économique, mieux que de les recaser, si je puis dire, dans des locaux vides. Je me souviens qu'au précédent mandat, malgré des problèmes qui pouvaient être similaires, la Ville de Lyon, la Métropole construisaient largement. Vous on a le sentiment que depuis le début du mandat, vous allez me dire que depuis un an ce n'est pas que de votre responsabilité, ça je vous l'accorde, mais les 2 premières années du mandat c'était la vôtre.

M. Fernoux : Vous êtes donc d'accord que l'on construise plus de logements sociaux ? Parce que les logements traditionnels, des gens qui sont à la rue comme on peut voir partout, ils ne vont pas pouvoir aller dans les logements traditionnels.

M. le Maire : Mais 80% de la population est éligible au logement social. Expliquez-moi ?

M. Fernoux : Parce que lorsqu'on propose de construire des logements sociaux, vous vous opposez !

M. le Maire : Non, on passe 9 délibérations sur 10, et on s'oppose dans un seul cas, et vous le savez très bien, c'est quand on a une trop forte concentration de logements sociaux au même endroit. Je rappelle que lors de ce conseil municipal que nous allons avoir, nous avons des secteurs dans le 8^e arrondissement ou dans le 9^e arrondissement où nous allons passer à près de 80% de logements sociaux sur un quartier. Comment voulez-vous intégrer les gens dans la vie de la cité, notamment s'ils sont issus de l'immigration ? Comment voulez-vous, les intégrer, si autour d'eux, il y a 80% de logements sociaux ? Je pense que sur l'équilibre et la mixité sociale on est tous d'accord.

Et je pense, que si on veut demain réussir à intégrer, et bien ce n'est pas en faisant les erreurs qui ont été faites à la reconstruction suite à la guerre dans les années 45 à 60. C'est au contraire, en ayant un équilibre beaucoup plus large sur l'ensemble du territoire qu'on arrivera à le faire. Et ce n'est pas uniquement en disant que dans les quartiers très populaires on va continuer de bétonner, de mettre du logement social, enfin, je dis ça, mais en réalité vous ne le faites pas tant que ça, et de l'autre vous expliquez que vos seules solutions c'est la recherche de locaux et la réquisition de gymnases.

Il faut aussi assumer que votre politique d'urbanisme est un échec, la politique du logement est un échec à Lyon, est un échec dans la métropole et vous avez votre part de responsabilité sur cet échec.

M. Lungenstrass : On ne va pas refaire le débat sur le logement, on le fait à chaque fois, juste redire que oui, évidemment, 80% du logement social est accessible et cela ne serait pas un problème d'avoir 80% de logement social à un endroit, et en l'occurrence ce n'est pas le cas. Quand vous dites qu'il faut construire pour accueillir ces personnes, d'accord, mais on parle de temporalité différente, là ce sont des personnes qui sont dans une précarité à très court terme dont le premier enjeu pour eux c'est d'être logé, nourri correctement, pour certains ils ont un emploi pour d'autres non. Il y a aussi un accompagnement qui est fait par diverses associations ou structures pour une insertion dans la vie professionnelle, dans la vie sociale pour un certain nombre, c'est cela l'urgence à court terme. Après on peut parler du logement pérenne pour ces personnes et évidemment que l'objectif c'est qu'elles retrouvent une vie sociale et économique pérenne. Mais dans le très court, c'est évident qu'il faut d'abord trouver une solution d'hébergement pour ces personnes et solliciter les associations pour l'accompagnement en matière d'insertion de nouveau dans la société à travers de toutes les franges qu'elle compose. C'est cela l'urgence à court terme et c'est de cela, dont on parlait et pas du parcours sur plusieurs années, on est d'accord.

M. le Maire : Je conçois, trouver une solution d'urgence, mais la solution d'urgence et d'ailleurs vous incriminez l'Etat mais l'Etat n'aura pas de locaux à mettre à disposition si vous, vous ne construisez pas. C'est le serpent qui se mord la queue. Là, la situation que vous nous proposez c'est quelqu'un qui se casse un os et à qui vous mettez un pansement. C'est ça la situation aujourd'hui que vous nous proposez. Si vous devez faire passer un message, dites à Raphaël Michaud d'être un peu plus efficace sur l'attribution de permis de construire. On a quelques exemples dans le 2^e arrondissement cocasses, si je puis dire, on a assisté à des séances d'archi conseil, qui étaient improbables pour la rénovation de logements. Je pense qu'il faut mettre un peu moins d'idéologie dans l'attribution des permis de construire et peut-être un peu plus de bon sens. Vos prédécesseurs savaient très bien le faire, et je ne désespère pas, il reste un an et demi, peut-être que d'ici là vous allez changer.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

27 - 2024-24972-CMMA2-240 - Programmation financière 2024 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 274 000 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Nous sommes toujours pour le soutien de toutes ces associations qui font en sorte que les personnes en manque de repère, ou avec un déficit éducatif dans les familles, puissent accéder à un certain nombre d'actions comme celles-ci.

M. le Maire : Pour une fois qu'on a une délibération qui tourne autour de la sécurité, on va se réjouir. Il y a moins d'actions que la dernière fois, mais aujourd'hui, on a quand même pu lire dans la presse que la Ville de Lyon demandait des subventions à la Métropole de Lyon pour réparer toutes les caméras qui ne fonctionnent pas. J'ai envie de vous dire que c'est une belle journée pour la sécurité.

Si on peut appuyer collectivement cette demande auprès de la Métropole pour pouvoir réparer les caméras, et j'ajoute que si vous avez besoin d'en mettre d'autres, la Région se tient à votre disposition.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

28 - 2024-25405-CMMA2-241 - Concession de service public de la fourrière automobile - Tarifs de la fourrière - Délégation service au public et sécurité - Direction régulation urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : J'avais une question pour M. Lungenstrass, à savoir si dans le contrat qui vient de se terminer, entre le nombre de véhicules qui était inscrit sur le contrat, et le nombre réel de dépanneuses qui procédaient aux enlèvements devant les porches, les places handicapées, sur les marchés, et sur les stationnements abusifs et dangereux étaient les mêmes ?

M. Lungenstrass : C'est un dossier important parce qu'aujourd'hui on a une fourrière municipale globalement avec le délégataire qui n'est pas satisfaisante, c'est le moins que l'on puisse dire. D'un point de vue matériel, on va dire que c'est correct dans le sens où le nombre est là, après par contre, on a souvent du matériel du côté du délégataire qui est en panne, un peu trop souvent et avec un matériel vétuste par manque d'entretien sur certains aspects. Maintenant, dans les derniers mois, cela s'est amélioré mais c'est quand même un point très regrettable. Dans les discussions que l'on a eues avec le candidat pour la nouvelle concession, on est plutôt optimiste, surtout sur un point : les questions organisationnelles. Aujourd'hui, on avait des divergences et problématiques sur le plan organisationnel et là on a de bonnes pistes là-dessus. Le nouveau délégataire va aussi investir dans du nouveau matériel pour certains, investir aussi dans les locaux pour l'accueil des personnes et pour les véhicules qui sont stockés. Et puis, en termes d'agent et d'organisation, je suis plutôt optimiste même si je reste très prudent parce que je sais que c'est un sujet très compliqué. La Ville de Lyon s'en est mordu les doigts déjà pendant les précédents mandats à plusieurs reprises avec beaucoup de rebondissements. J'espère que les négociations qu'on a eues apporteront du mieux dans les prochaines années.

M. le Maire : On vous le souhaite et on sait qu'une délégation de service public est très difficile à mettre en œuvre donc on espère que ce nouveau délégataire apportera satisfaction à tout le monde. De toutes les façons si ce n'est pas le cas, vous nous entendrez.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

29 - 2024-26780-CMMA2-242 - Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

30 - 2024-26781-CMMA2-243 - Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

31 - 2024-26779-CMMA2-244 - Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Mobilité urbaine

Rapporteur : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce qui a retenu mon attention au-delà du tarif, et de tout cela, je lis : « accélérer la transition des mobilités, mieux respirer et mieux vivre, développer une meilleure qualité de vie en ville ». Je rappelle que chaque année sur la ligne M6 / M7 ancienne autoroute A6 / A7, qui traverse notre ville à quelques centaines de mètres d'ici, il y a 40 millions de véhicules qui passent chaque année. C'est une source de pollution énorme. La Métropole et la Ville, à l'heure où on se parle, après 4 ans de mandat, n'ont pas avancé d'un mètre sur ce sujet et je trouve cela très dommageable. Je me suis assez exprimé sur ce sujet-là, il y a quelques jours dans les médias, à part des losanges qui clignotent de temps en temps sur la voie de gauche sur le quai Perrache, ce n'est pas très efficace pour détourner les 135 véhicules qui passent par jour. C'est pour cela que des politiques de stationnement d'un côté pour les Lyonnais et cette inaction contre ces 40 millions de véhicules qui passent chaque année, c'est incompréhensible. Je vous demanderais de vous abstenir pour être cohérent avec notre dernier vote sur ce même dossier.

M. Lungenstrass : C'était juste pour dire que c'est effectivement strictement la même délibération qu'au dernier conseil, c'est juste qu'on a décalé d'une semaine la mise en œuvre pour permettre, en toute tranquillité et sans pression, à nos équipes de faire les dernières configurations et installations. Donc c'est au 11 juin qu'elle sera en place. C'est la seule différence.

M. le Maire : On s'était abstenu donc on s'abstient aujourd'hui, pas de surprise particulière.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

9 abstentions : Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Jean-Stéphane CHAILLET, Anne-Sophie CONDEMINE, Pauline GROSJEAN, Maryll GUILLOTEAU, Jean-Bernard NUIRY, Pierre OLIVER, François ROYER, Florence VERNEY-CARRON.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

32 - 2024-26076-CMMA2-245 - Révision du Plan de gestion du Site historique de Lyon Patrimoine mondial de l'Unesco (2024-2030) - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Jean-Bernard NUIRY

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

33 - 2024-23093-CMMA2-215 - Attribution de subventions au titre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de l'hospitalité pour un montant de 294 805 Euros - Exercice 2024 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : La politique d'égalité de la Ville de Lyon se décline dans l'ensemble des politiques publiques et s'articule autour de deux axes :

- La prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de stigmatisations,
- La promotion des droits des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les violences.

Et depuis 2020, la Ville de Lyon est engagée dans une politique d'hospitalité. Cet engagement se structure entre autres autour d'une politique de subvention conséquente (294 805€) visant à soutenir les associations et structures locales qui se mobilisent sur le territoire afin de garantir à chaque personne, quelle que soit sa situation, la pleine étendue de ses droits.

Pour le 2^e arrondissement, il y a 3 projets pour un montant total de 6 500€. Les orchidées rouges pour de l'information, sensibilisation et prévention des mutilations sexuelles féminines et l'accompagnement dans la reconstruction physique et psychologique pour 2 500€. Il y a la Ligue des droits de l'Homme Fédération du Rhône pour la défense des principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme pour 3 000€ et aussi pour l'organisation d'une demi-journée par semaine d'une permanence d'accueil et d'orientation pour 1 000€.

Sur cette délibération, on va demander un vote séparé concernant 2 subventions qui ne concernent pas le 2^e arrondissement et qui nous dérange tout particulièrement. La première association pour laquelle on souhaite voter contre, c'est Collectif Fiertés en lutte, parce qu'elle organise des marches des fiertés en non mixité et c'est le principe d'être en non mixité qui nous dérange. Parce qu'on parle de lutte contre les discriminations en organisant de la discrimination, j'avoue que j'ai du mal à comprendre. Et la deuxième, c'est l'UD CGT 69, c'est une subvention de 1 500 euros pour le fonctionnement général de la CGT alors qu'elle a déjà des subventions dans le cadre des subventions que l'on donne aux syndicats chaque année. Et donc, c'est pour cela qu'on a demandé de sortir ces 2 associations.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

Vote séparé sur les subventions des associations « Collectif Fiertés en lutte » et « UD CGT 69 » :

Pour : 3 - Mme Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, M. Olivier FERNOUX, M. Valentin LUNGENSTRASS

Contre : 10 - M. Roland BERNARD, M. Denis BROLIQUIER, M. Jean-Stéphane CHAILLET, Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ, Mme Pauline GROSJEAN, Mme Maryll GUILLOTEAU, M. Jean-Bernard NUIRY, M. Pierre OLIVER, M. François ROYER, Mme Florence VERNEY-CARRON

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO

34 - 2024-24983-CMMA2-246 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Soutien aux Initiatives Associatives et aux Evènements Festifs" pour un montant total de 90 971 euros - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Pour le 2^e arrondissement, deux associations sont concernées, la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence porteur du projet de la Fête de quartier Hippocamp qui a lieu chaque année pour 1 300€ et France Bénévolat pour 5 000€.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

35 - 2024-28782-MA2-247 - Question au conseil municipal : Vols à la roulotte dans le 2e arrondissement - Délégation générale à la proximité et aux relations aux habitants - Mairies d'arrondissement - Mairie du 2ème

Rapporteur : Pierre OLIVER

M. le Maire : Comme vous le savez, tous les trois conseils municipaux, les mairies d'arrondissement ont l'occasion de poser une question au Maire qui sera lue en conseil municipal. Nous aurons, je l'espère, car aux précédentes nous n'en avons pas eu, des réponses concrètes de la Ville de Lyon concernant des problèmes que nous rencontrons. Et cette fois, nous avons décidé de poser une question qui est un peu en lien avec l'actualité que vous avez pu lire dans le 6^e arrondissement et l'augmentation des vols à la roulotte. C'est-à-dire que des individus viennent, cassent la vitre du véhicule et viennent voler tout ce qu'il y a à l'intérieur de la voiture. Et donc, nous posons au Maire de Lyon la question en l'état :

« Face à la montée des vols à la roulotte à Lyon et notamment dans le 2^e arrondissement, je souhaiterais connaître les mesures concrètes que vous, Monsieur le Maire et votre Adjoint à la sécurité, prévoyez de mettre en place pour renforcer la sécurité des habitants et des visiteurs et enfin garantir un environnement serein pour tous ? »

Voilà la question que nous souhaitons poser au Maire de Lyon. On a eu beaucoup de retours, pas que d'aujourd'hui, en réalité on l'a depuis plusieurs années, mais c'est vrai que le phénomène s'accroît et je sais qu'il s'accroît dans le 2^e et 6^e arrondissement, mais en réalité, il s'accroît dans toute la ville de Lyon. On se doute bien que les 7 mairies d'arrondissement de la majorité ne poseront pas la question, donc, on se joint au 6^e arrondissement pour avoir des réponses concrètes. A l'heure où on se parle, on n'a pas le sentiment qu'il y ait une vraie lutte efficace contre ces vols à la roulotte, donc on va voir ce que le Maire va nous proposer. Je vous invite à voter favorablement cette question.

Aucune autre intervention n'étant proposée, Monsieur le Maire met le dossier au vote.

Le conseil émet un avis favorable.

3 abstentions : Aurélie BONNET-SAINT-GEORGES, Olivier FERNOUX et Valentin LUNGENSTRASS.

1 n'a pas pris part au vote : Nathalie CARLINO.

M. Le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, cette séance est terminée. La prochaine séance du conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 18h pour un conseil qui va clore cette année scolaire 2023/2024.

La séance est levée, je vous remercie.